

Charte

Labellisation E3D

Académie d'Amiens

Education au développement  
durable



Mission académique  
à l'Education au développement  
durable

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



Région académique  
HAUTS-DE-FRANCE



## Préambule

### Des engagement académiques forts

Soucieuse de **reconnaître et de promouvoir les écoles et établissements scolaires** porteurs de projets en termes d'Education au développement durable, l'académie d'Amiens les encourage vers la **labellisation « école et établissement engagés pour le développement durable »** (label E3D).

Cette stratégie vise à **multiplier les projets** en lien avec le développement durable **sur le territoire académique** et à doter les écoles et établissements labellisés de nouveaux outils permettant de porter, développer et pérenniser leurs actions.

Créé en 2013, le comité académique de pilotage pour l'Education au développement durable (EDD) est en charge de cette labellisation et du suivi des projets.

Ces actions doivent mettre en synergie **les contenus d'enseignements, les pratiques éducatives et la gestion de l'établissement**. La labellisation E3D requiert aussi, de la part de l'établissement concerné, qu'il étende son périmètre d'actions **hors de la communauté scolaire** en ayant recours à des **partenariats locaux**. On parle ainsi de « démarche globale » en faveur du développement durable.

Ensemble, tous engagés pour le développement durable !

### Textes de référence :

- [circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015](#) - Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018
- [circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019](#)- Transition écologique Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030



## Se faire labelliser, dans quel but ?

---

### Une double finalité

La labellisation reconnaît une nouvelle gouvernance qui vise à **améliorer le « mieux vivre ensemble »**.

- C'est un levier pour engager les écoles et les établissements vers un projet global de développement durable. Cela passe par un pilotage repensé et une amélioration du fonctionnement de l'établissement au regard des piliers du développement durable (société, économie et environnement).
- C'est le renforcement des liens qui existent entre l'établissement, ses acteurs et son « environnement ». Le projet EDD vise à améliorer le cadre de vie en mettant les contenus d'enseignement et pratiques éducatives en cohérence avec sa gestion.

La labellisation concerne toute la communauté éducative : enseignants, élèves, personnels d'éducation, de direction, d'encadrement, administratifs (santé, sociaux, et techniques), partenaires et parents.

---

### Les objectifs

- Valoriser l'image des établissements engagés dans une démarche E3D ;
- Promouvoir les actions menées au sein des établissements et des équipes impliquées ;
- Pérenniser les partenariats dans le domaine de l'EDD, notamment à l'échelle territoriale ;
- Inscrire la démarche E3D dans la durée en invitant les établissements à élaborer des parcours EDD pour les élèves en cohérence avec le « Parcours citoyen » et le « Parcours Avenir ».



## Mettre en œuvre le projet EDD dans l'école / l'établissement

---

### Conditions préalables

Pour développer son projet EDD, l'équipe éducative, pilotée par la direction, doit s'engager dans une démarche visant à :

- Mettre en place un **plan d'actions** en lien avec les axes du **projet d'école/d'établissement** et le mettre en cohérence avec les apports disciplinaires et transdisciplinaires ;
- proposer des formations à ses personnels et aux élèves, porteurs du projet EDD.

---

### Un projet, des actions

Les actions (composantes du projet EDD de l'établissement) devront à terme :

- s'appuyer sur les valeurs fondamentales de l'Ecole (solidarité, respect, autonomie, responsabilité, ouverture au monde et aux autres) et former aux outils de la citoyenneté (démarche participative, débat argumenté...);
- instaurer des partenariats indispensables pour enrichir la réflexion, développer le projet, diversifier les approches sous le contrôle de l'équipe éducative de l'établissement .

N.B : le choix des partenaires est réalisé parmi des associations, des collectivités ou des entreprises locales. L'établissement veillera à l'éthique de ses partenaires, il pourra interroger les services du rectorat concernant leur éventuel agrément.



## Mettre en œuvre le projet EDD dans l'école / l'établissement

---

### 4 Critères d'éligibilité

- Engager dans la durée sa démarche de projet (participation et évaluation continues) ;
- Prendre en compte globalement le développement durable dans ses trois dimensions : sociale, économique et environnementale ;
- Apporter des solutions aux problèmes courants de l'établissement en veillant à réaliser une autoévaluation régulière;
- Mener une approche systémique, pour forger l'esprit critique face à la complexité, prendre conscience du doute scientifique et éduquer aux choix.

---

### Un large périmètre d'action

Les actions EDD pourront :

- être en lien avec l'Education à la santé et à la citoyenneté, les risques majeurs (PPMS), le « Parcours avenir », l'Enseignement Moral et Civique;
- proposer un ancrage territorial à toutes les échelles ;
- prendre en compte les différentes échelles de temps, en particulier le « temps long ».



## Mettre en œuvre le projet EDD dans l'école / l'établissement

### Les 7 points clés de la mise en œuvre

- Inscrire la démarche E3D dans le projet de l'établissement, le règlement intérieur, voire le contrat d'objectif ;
- Nommer un référent EDD pour l'établissement avec une lettre de mission stipulant son rôle au sein du projet EDD, à défaut un personnel d'encadrement ;
- Elire des éco-délégués au sein de chaque école et de chaque établissement ;
- Favoriser des temps de concertation, notamment lors des conseils d'enseignement, pour développer les échanges entre disciplines ;
- Élaborer un espace de réflexion (qui peut être par exemple lié au CESC, au CVC, au CVL) pluridisciplinaire et pluri-catégoriel autour du projet EDD ;
- Valoriser les actions menées par le biais d'une communication interne et externe ;
- Mettre en place une culture d'établissement qui recherche la pérennisation des fonctionnements et l'enrichissement des archives concernant les actions valorisées.

## 3 niveaux de labellisation



### **Niveau 1: ENGAGE**

- Existence d'un **comité de pilotage actif** qui peut être le CA, le CVC, le CVL, le CESC de l'établissement ou le conseil d'école.
- Implication d'une partie de la **communauté éducative**.
- Engager une **action transversale** interrogeant les 3 piliers du DD (environnement, social et économie)
- **Elaboration d'indicateurs** permettant d'évaluer la progression des actions engagées.
- La démarche est présentée aux instances pour être **inscrite dans le projet d'établissement**
- Un dialogue avec les partenaires est engagé



### **Niveau 2: CONFIRME**

- Tous les critères du niveau 1
- La démarche E3D constitue un **axe fort du projet d'établissement**
- **Implication de la communauté éducative** en s'appuyant sur les instances de l'établissement
- Un **réfèrent EDD** a été identifié, des **éco-délégués** sont élus et une **structure de coordination interne** des actions EDD existe
- **Consolidation et pérennisation** des actions engagées.
- Enrichissement du projet à l'aide de **nombreuses actions différentes**.
- **Renforcer les partenariats** mis en place.



### **Niveau 3: EXPERT**

- Tous les critères des niveaux 1 et 2
- **Inscription, de façon pérenne, de la démarche dans le projet d'établissement** et/ou dans le contrat d'objectif.
- **Implication de toute la communauté éducative** et notamment des parents
- Exigence de **résultats quantitatifs et qualitatifs** des actions engagées liés aux indicateurs mis en place lors des actions menées.
- La démarche de l'établissement est construite en **cohérence avec la politique de développement durable de la collectivité territoriale** de référence.

3

# CRITÈRES DE LABELLISATION

## ACADÉMIE D'AMIENS



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



APPROPRIATION DE LA DEMARCHE E3D PAR LA COMMUNAUTE SCOLAIRE		ENGAGÉ	CONFIRMÉ	EXPERT
<b>La démarche</b>	Prise en compte les 3 piliers du ED (environnement, soci., économie)	X	X	X
	Implication d'un nombre significatif d'élèves	X	X	X
	Plusieurs champs disciplinaires sont engagés	X	X	X
	Enrichissement du projet à l'aide de nombreuses actions différentes.		X	X
	Consolidation et pérennisation des actions engagées.			X
<b>LE PILOTAGE DE LA DEMARCHE E3D</b>				
<b>Inscription de la démarche E3D dans le projet d'établissement</b>	La démarche est présentée au conseil d'administration ou au conseil d'école pour être inscrite au projet d'école ou d'établissement	X	X	X
	La démarche E3D constitue un axe fort du projet d'école ou d'établissement		X	X
<b>Implication de la communauté éducative</b>	Inscription, de façon pérenne, de la démarche dans le projet d'école ou d'établissement et/ou dans le contrat d'objectif.			X
	Implication d'une partie de la communauté éducative.	X	X	X
<b>Coordination internes</b>	Implication de toute la communauté éducative en s'appuyant sur les instances (conseil d'école, conseil d'administration, conseil pédagogique, CVC, CVL...)		X	X
	Implication de toute la communauté éducative et notamment des parents d'élèves, en s'appuyant sur les instances (conseil d'école, conseil d'administration, conseil pédagogique, CVC, CVL...)		X	X
	Elaboration d'indicateurs permettant d'évaluer la progression des actions engagées.	X	X	X
	Exigence de résultats quantitatifs et qualitatifs des actions engagées liés aux indicateurs mis en place lors des actions menées		X	X
<b>Communication</b>	Un référent E3D a été identifié, des éco-délégués sont élus et une structure de coordination interne des actions E3D existe.		X	X
	Un référent E3D a été identifié, des éco-délégués sont élus et une structure de coordination interne des actions E3D existe et travaille avec des partenaires extérieurs.			X
	Communication et valorisation des actions à l'interne (expositions, site de l'école ou de l'établissement...)		X	X
<b>OUVERTURE SUR LE TERRITOIRE PAR LE PARTENARIAT</b>	Communication et valorisation des actions à l'interne et à l'externe (site académique, médias, presse locale et nationale...)			X
	Un dialogue avec les partenaires est engagé	X	X	X
	Le partenariat est concrétisé par la mise en place d'actions avec des acteurs territoriaux d'accompagnement (école/établissement dans sa démarche, la démarche de l'établissement est construite en cohérence avec la politique de développement durable de la collectivité territoriale de référence.		X	X





## Se faire labelliser : quelle procédure ?

### Déposer sa candidature

Les établissements désirant une labellisation déposeront un dossier numérique (formulaire en ligne) auprès des référentes académiques pour l'EDD au Rectorat.

- Candidature des écoles (1<sup>er</sup> degré) :  
[https://drive.google.com/open?id=1W7yJWYkqXwjEWVVeEb8qxChHMc7oJzr2\\_un7RRwztTY](https://drive.google.com/open?id=1W7yJWYkqXwjEWVVeEb8qxChHMc7oJzr2_un7RRwztTY)
- Candidature des collèges et lycées (2<sup>nd</sup> degré) :  
[https://drive.google.com/open?id=1ik8x8\\_oCJF0yCiayfDU5\\_fpC\\_C8ccrWX7FjDI8h2yUQs](https://drive.google.com/open?id=1ik8x8_oCJF0yCiayfDU5_fpC_C8ccrWX7FjDI8h2yUQs)

Chaque dossier est étudié par le comité de pilotage académique pour l'Éducation au développement durable, qui vérifie notamment la conformité du projet à partir des critères définis pour chaque niveau de labellisation. Le comité propose alors un niveau de labellisation, reflétant l'engagement de l'école ou établissement dans une démarche globale.

Cette procédure de labellisation a lieu deux fois par an, vers novembre et mai de l'année scolaire en cours, sous la responsabilité de la Rectrice d'académie.

### Une démarche simple:

- Tous les établissements scolaires peuvent candidater : écoles maternelles et primaires, collèges, lycée général et technologique, lycée professionnel.
- La demande de labellisation est une démarche volontaire de l'établissement qui fédère les équipes éducatives, les élèves, les parents, les collectivités territoriales et les associations
- Le label est acquis pour 3 ans. L'établissement peut utiliser le logo correspondant au niveau obtenu sur ses différents documents.
- Chaque année, l'établissement peut être candidat au niveau supérieur du label.



## Ressources et contacts

### Contacts internes

**Référentes académiques pour l'Education au développement durable :**  
**AUBRY Myriam** – IA-IPR de Physique-Chimie

[myriam.aubry@ac-amiens.fr](mailto:myriam.aubry@ac-amiens.fr)

**BATTEUX-BAILLON Mélanie** –IA-IPR d'Histoire-Géographie

[melanie.batteux-baillon@ac-amiens.fr](mailto:melanie.batteux-baillon@ac-amiens.fr)

### Chargé de mission EDD

**Stéphane Boué** : [stephane.boue@ac-amiens.fr](mailto:stephane.boue@ac-amiens.fr)

**Quentin Claeys**: [quentin.claeys@ac-amiens.fr](mailto:quentin.claeys@ac-amiens.fr)

Site académique EDD : [www.edd.ac-amiens.fr](http://www.edd.ac-amiens.fr)

Fil Twitter : @AmiensEDD

### Référents départementaux :

- DSDEN 80 : François Prédinas, I.E.N: [francois.predinas@ac-amiens.fr](mailto:francois.predinas@ac-amiens.fr)
- DSDEN 02 : Philippe Malarange, I.E.N. : [philippe.Malarange@ac-amiens.fr](mailto:philippe.Malarange@ac-amiens.fr)
- DSDEN 60 : Fabien Legrand I.E.N. : [fabien.legrand@ac-amiens.fr](mailto:fabien.legrand@ac-amiens.fr)

### Partenaires – ressources

Le Réseau CANOPE d'Amiens est le pôle national de compétence pour l'EDD, dont l'objectif est de **mettre à disposition de la communauté éducative des contenus scientifiques validés** et des **ressources pédagogiques** liés au thème du développement durable et à son enseignement.

<https://canope.ac-amiens.fr/edd/>

